

Cette performance du premier ministre ne m'empêchera pas non plus,—et à ce propos, mes collègues m'ont assuré de leur appui lors de notre réunion ce matin,—d'exposer les vues générales et les espoirs de mon parti à l'égard de certains des points les plus importants que nous ayons à examiner sous la rubrique de la révision de la constitution. Il va sans dire que je ne saurais les aborder tous. Qu'on me permette, toutefois, de dire ceci en réponse au premier ministre. Il a mis les partis de l'opposition au défi de donner des réponses à certaines questions. Le premier ministre vient d'entrer dans la salle. Sans doute a-t-il dû déjeuner à la hâte comme moi, et je comprends qu'il puisse être en retard de quelques minutes. Il a mis l'opposition au défi de répondre à certaines questions. J'affirme, monsieur l'Orateur, que le gouvernement du Canada, qui comprend le premier ministre et d'autres, a refusé jusqu'ici de donner des réponses au sujet du problème constitutionnel le plus important dont le pays doit se préoccuper. Si le premier ministre cherche à attirer notre attention sur le document qui a été déposé à la Conférence, je dirai ceci. Ce document traitait des structures de gouvernement et de certains problèmes de base importants. Il y était question du bilinguisme, ce qui est important, et de la consécration constitutionnelle des droits de l'homme, qui l'est également. Mais on n'y abordait pas ce que le premier ministre a dit être le problème le plus pressant, soit la répartition des pouvoirs, le pouvoir de dépenser du gouvernement et ainsi de suite. Il ne lui sied guère d'adresser des reproches aux membres de l'opposition et de leur dire qu'ils devraient offrir des solutions à ces problèmes, lorsque, de l'avis du grand public et des députés, nous n'avons pas obtenu de lui l'ombre d'une solution.

A la Conférence qui s'est terminée mercredi et que j'ai suivie entièrement avec intérêt, il n'a proposé aucune solution au problème du pouvoir de dépenser. Il a simplement déclaré aux représentants provinciaux: «Donnez-nous votre opinion et dites-nous comment vous voudriez qu'il soit réduit, accru, restreint ou limité.» Il n'a jamais offert de solution.

**Le très hon. M. Trudeau:** Le député me permettrait-il de lui poser une question? Ne se souvient-il pas que trois provinces ont demandé, le mois dernier, que la question soit inscrite à l'ordre du jour, même si elle n'avait pas été étudiée par le comité permanent des fonctionnaires et que, par conséquent, on ne s'attendait pas à ce que ce soit un sujet de discussion entre les gouvernements?

**M. Lewis:** J'en conviens, monsieur l'Orateur. Je suis d'accord sur les deux points soulevés par le très honorable député. Il donne à entendre qu'il ne comprenait pas assez bien le problème pour l'inscrire à l'ordre du jour et qu'il attendait que les premiers ministres des provinces lui demandent de le faire. Comme la question n'a été inscrite qu'à la toute dernière minute, personne ne s'attendait qu'on la mette en délibération. L'esprit de parti dont il a fait preuve ce matin n'était pas seulement de mauvais goût, mais tout à fait injuste. Il est injuste qu'il ait demandé aux membres de l'opposition de lui fournir un projet de constitution au cours d'un débat d'une journée, alors qu'avec l'aide d'un comité permanent et d'un personnel considérable qui a augmenté de plus de 100 p. 100, il n'a pas encore trouvé le moyen de répondre lui-même à ces importantes questions.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lewis:** Le sarcasme déplacé du premier ministre m'incite aussi à dire que ces questions auraient fait l'objet d'une étude approfondie si lui et ses prédécesseurs avaient voulu établir un comité parlementaire, que les membres de l'opposition réclament depuis quatre ou cinq ans. Ce n'est pas en 20, 30 ou 40 minutes qu'on peut faire des propositions satisfaisantes quant à l'élaboration de la constitution. Personne ne connaît la question sur le bout de ses doigts et personne ne peut donc aider le premier ministre suivant la formule qu'il a préconisée.

**L'hon. M. Stanfield:** De toute façon, il n'économiserait pas.

**M. Lewis:** Si le comité avait été établi et s'il s'était réuni au cours des deux ou trois dernières années, beaucoup de sujets auraient été discutés en profondeur et beaucoup de propositions auraient surgi des deux côtés de la Chambre. Je suis heureux que le premier ministre ait maintenant consenti à l'établissement d'un tel comité parlementaire. Comme le chef de l'Opposition, j'espère que son mandat ne se bornera pas à l'étude des sujets sur lesquels le comité permanent a déjà fait rapport, chose contre laquelle le premier ministre a, l'autre jour, fait une mise en garde. Autrement, une fois encore, nous n'aurions pas l'occasion de discuter du partage des pouvoirs, du pouvoir du gouvernement fédéral en matière de dépenses, non plus que de tous les autres sujets sociaux et économiques essentiels dont la constitution devrait faire état. C'est là que le genre de discussion réclamé à juste titre par le premier ministre (M. Trudeau) aurait pu avoir lieu auparavant et aura lieu si le mandat du comité n'est pas trop restreint.